



PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

PROXI'PROTEC

Pour tous, partout, tout le temps!

QUI SOMMES-NOUS ?

Une association au service de la sécurité de tous

500
Représentations
locales

130 000
Formations dispensées/an

32 000
Bénévoles

3 millions
D'heures de bénévolat

60.000
Personnes formées/an

20 000
Dispositifs de secours




49 000
Personnes assistées

72.800
Personnes secourues

15.300
Secouristes actifs

NOS ATOUTS

Proximité, Flexibilité & Formation

-  **32 000** bénévoles formés et diplômés + 1 dispositif de formation sans équivalent pour s'adapter aux nouveaux besoins de protection de la population.
-  Moyens matériels et système d'information interopérable avec tout type de partenaire.
-  **400 implantations de proximité** qui assurent connaissance et couverture complète du territoire.

NOS VALEURS



Les bénévoles de la Protection Civile s’engagent avec **cœur** et efficacité dans leurs missions. Ils sont **compréhensifs, indulgents, à l’écoute**, et cherchent à **venir en aide de façon désintéressée** à chaque personne qu’ils croisent.

Dans le cadre de leurs interventions, ils constatent régulièrement que **beaucoup ont renoncé à se soigner**.

Désormais, les bénévoles de la Protection Civile veulent également s’engager à répondre à ce besoin.

PROXI'PROTEC

ACCÈS AUX SOINS DANS LES DÉSERTS MÉDICAUX

DONNER UN NOUVEL ÉLAN À LA LUTTE CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX :

En mettant en place des téléconsultations pour les habitants des déserts médicaux, en appui des acteurs de soins du territoire : organisations et structures territoriales (DAC, CPTS, ...) et des professionnels de santé...

En déployant une équipe mobile de téléconsultations en collaboration avec les collectivités et professionnels de santé du territoire,

Pour faciliter l'accès aux soins et intégrer dans le parcours de soin les patients qui (s')en sont exclus.

CONSTAT : DES CITOYENS OUBLIÉS QUI RENONCENT À SE SOIGNER

Aggravation des inégalités d'accès aux soins

- 10 millions de personnes fragiles dont 266000 situées à plus d'1h du premier service d'urgence.
- 72% des Français ont déjà renoncé au recours à un médecin spécialiste et 67% à un médecin généraliste.

Vieillessement de la population et augmentation des maladies chroniques

- 28% des habitants de l'OCDE auront plus de 65 ans en 2050.
- 20 millions de malades chroniques en France.

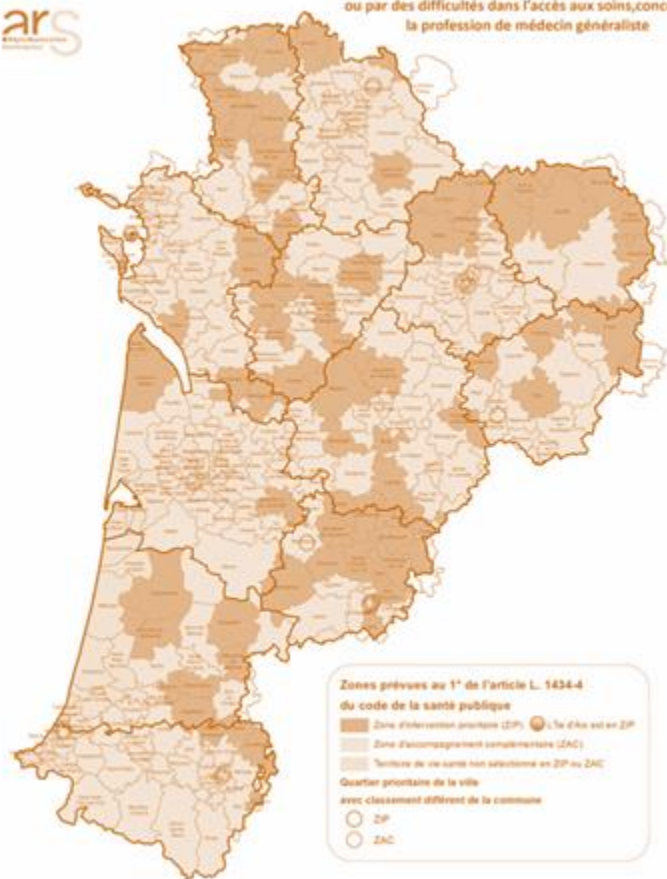
Cf. Étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/sept-teleconsultations-de-medecine-generale>

CONSTAT : UNE INÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SOINS

SEULEMENT 3 TÉLÉCONSULTATIONS DE MÉDECINE GÉNÉRALE SUR 10 ADRESSENT DES PATIENTS ISOLÉS EN 2021*UNE OFFRE DE TÉLÉMÉDECINE INÉGALE SUR LE TERRITOIRE

ANNEXE 4
ars

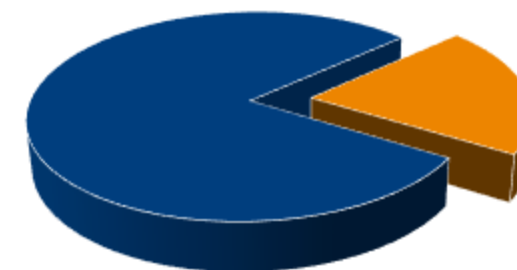
Zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins, concernant la profession de médecin généraliste



En Nouvelle-Aquitaine 3,7 millions de personnes de la région habitent dans des zones médicalement sous-dotées en généralistes, une progression de 12 % par rapport à 2018. 1 millions de personnes se trouvent en Zones d'Interventions Prioritaires

Pourtant, 7 téléconsultations /10 sont effectuées par des patients habitants de grands pôles urbains.

% de téléconsultations effectuées



- Patients urbains : 69,4%
- Patients ruraux soit 27,6% de la pop° (hors DOM TOM) : 17,9%

PROCESSUS (RÉSUMÉ)

À LA DEMANDE :

- Du patient,
- Du médecin traitant,
- Du médecin d'une organisation ou structure territoriale de Santé (CPTS, DAC, MSP, ...),
- Du médecin d'un centre de santé,

Organisations territoriales référencées par les CPAM.

POUR :

- Un patient pris en charge **dans le parcours de soin coordonné**
- Un patient **sans médecin traitant**
- Un patient **en rupture de soin ou exclu du système de santé**
- Un patient nécessitant **un suivi pré ou post-hospitalisation** (insuffisant cardiaque, rénale, respiratoire, cancer, ...)

- Un patient en situation **détresse psychologique**.

LA RÉPONSE PROXI'PROTEC :

- **Assurer des téléconsultations** (interventions programmées) en appui des organisations et structures territoriales (DAC, CPTS...) et des professionnels de santé, dans le parcours de soin.
- Assurer des téléconsultations en collaboration avec l'Assurance Maladie - **Plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé (PFIDASS)**
- Apporter les **premiers secours psychologiques** via la téléconsultation pour une meilleure orientation.

1 – MISE EN PLACE D'UN CABINET MÉDICAL DE TÉLÉCONSULTATION



CARTES DES CPTS DE LA
HAUTE-VIENNE



1

Un chef d'équipe PROXI'PROTEC avec les organisations et professionnels de santé pour programmer des téléconsultations avec le Médecin téléconsultant du cabinet médical de téléconsultation.



Demande de prise en charge
Programmation de la téléconsultation.

2

Le patient se présente dans le local de téléconsultation équipé de la CPTS, DAC, MSP... ou un médico-bus. Il est accueilli et accompagné par un(e) Infirmier(ère) libéral(e) ou employé(e) de la structure, formé(e) à l'utilisation des dispositifs techniques, le temps de la téléconsultation.



Prise en charge du patient.
Recueil du consentement
Ouverture de la téléconsultation
Suivi administratif.

3

Le Médecin téléconsultant assure la téléconsultation avec le concours de l'infirmier(ère) basé(e) dans le local de la CPTS, DAC, MSP, le Médicobus...



Téléconsultation (100% remboursée, règlement tiers payant)
Inscription dans le dossier patient
Intégration dans le parcours de soin.

2 – DÉPLOIEMENT D'UNE ÉQUIPE MOBILE DE TÉLÉCONSULTATION (« ALLER VERS »)

1

Le chef d'équipe PROXI'PROTEC collabore avec le maire et les organisations et professionnels de santé du territoire pour l'ouverture d'une permanence PROXI'PROTEC, et y accueillir les patients.

Etablissement d'une convention avec le Conseil départemental, les communautés de communes, les maires ruraux ou l'État.

2

Une Équipe mobile PROXI'PROTEC installe une permanence à proximité d'une Maison France Services, d'une salle municipale ou autre local... Elle y accueille les patients et les accompagne toute la durée de la consultation.

Prise en charge du patient par l'Équipe PROXI'PROTEC. Recueil du consentement Ouverture de la téléconsultation.

3

Le Médecin téléconsultant assure la téléconsultation avec le concours de l'Équipe mobile PROXI'PROTEC. Les patients sans médecin traitant sont orientés vers l'organisation territoriale coordonnée du territoire.

Téléconsultation Inscription dans le dossier patient Intégration dans le parcours de soin



-  Permanence > Utilisation du matériel PROXI'PROTEC
-  Permanence déjà équipée d'un dispositif de consultation
-  > Test d'interopérabilité avec système.



3 – UNE ÉQUIPE MOBILE À DOMICILE (« ALLER VERS »)

5

Dans le cadre de rendez-vous programmés, un l'effecteur de **téléconsultation PROXI'PROTEC se déplace au domicile des patients dépendants ou handicapés habitant** dans un rayon de 20km autour de la permanence PROXI'PROTEC sur le territoire.

Prise en charge du patient par l'Équipe PROXI'PROTEC. Recueil du consentement Ouverture de la téléconsultation.

6

Équipé d'un sac à dos connecté pour la téléconsultation avec le Médecin téléconsultant et **présent au domicile du patient**, il accompagne le patient toute la durée de la consultation.

Téléconsultation Inscription dans le dossier patient. Intégration dans le parcours de soin



DISPOSITIF MOBILE DE TÉLÉCONSULTATION

1 Des médecins formés à la téléconsultation
Un chariot médicale de télémédecine



2 Une connexion mobile robuste



3 Une équipe mobile PROXI'PROTEC formée.
Un médibag de téléconsultation 100% connectée pour les soins programmés en mobilité
Un médibag de téléconsultation équipé d'un dispositif 5-en-1 : stéthoscope, un tensiomètre, un otoscope, un oxymètre et un thermomètre +



Connectivité
Sécurité
Interopérabilité
Communication



VOS CONTACTS

FÉDÉRATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE (FNPC)

Jean-François CUEILLE

Vice-président (FNPC)

jeanfrancois.cueille@protection-civile.org

+ 33 (0)6 26 52 21 60

Julia BARREL

Référente PROXI'PROTEC

julia.barrel@protection-civile.org

+ 33 (0)6 20 04 76 80

François-Xavier VOLOT

Directeur aux affaires générales (FNPC)

francois-xavier.volot@protection-civile.org

+ 33 (0)6 19 13 24 34

SIÈGE (FNPC)

Fédération Nationale de Protection Civile

Tour Essor

14 rue Scandicci

93500 PANTIN

contact@protection-civile.org

+ 33 (0)1 40 86 12 66